

OMPI



SCIT/ATR/TM/1999/OA

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL

1999

**SUR LES ACTIVITÉS D'INFORMATION
EN MATIÈRE DE MARQUES**

établi par

L'ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Série annuelle de rapports sur les activités d'information en matière de marques
des membres du Comité permanent des techniques de l'information

RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL SUR LES ACTIVITES D'INFORMATION EN MATIERE DE MARQUES

I – EVOLUTION DES ACTIVITES D'ENREGISTREMENT

L'augmentation croissante des enregistrements de marques constatée en 1998 (1890 marques enregistrées) a connu un ralentissement en 1999.

En effet, sur 1727 demandes d'enregistrement de marques reçues à l'OAPI (284 dépôts nationaux et 1443 dépôts étrangers) 1551 marques ont été enregistrées contre 1890 en 1998.

La procédure d'enregistrement est toujours chronologique et, la date de prise d'effet du dépôt est celle du titre de paiement des taxes y afférentes.

Le changement à noter porte sur les renouvellements de marques qui sont passés de 381 marques renouvelées en 1999 contre 260 en 1998.

II - PRODUCTION, REPRODUCTION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS ET SOURCES SECONDAIRES D'INFORMATION EN MATIERE DE MARQUES

Au cours de l'année 1999, l'OAPI a poursuivi la publication de son bulletin officiel de façon régulière, à raison de 4 numéros et un supplément.

Ces bulletins officiels restent, pour l'instant, les seuls supports d'information en matière de marques.

III - CLASSEMENT, RECLASSEMENT ET INDEXATION DE L'INFORMATION RELATIVE AUX MARQUES

Les marques ainsi que les éléments figuratifs sont classés suivant la liste des produits et des services, en conformité avec la 7^{ème} édition de la classification de Nice. La classification électronique n'est pas encore en cours à l'OAPI.

IV – CREATION ET TENUE A JOUR DES DOSSIERS DE RECHERCHE

La recherche manuelle en matière de marques se fait toujours à partir des registres de dépôts et d'enregistrements et, des bulletins officiels. Les mises à jour de ces registres se font sur la base d'informations complémentaires communiquées suite aux notifications.

Le stockage de l'information en matière de marques se fait exclusivement sur support papier.

La documentation provenant d'autres offices de propriété intellectuelle notamment les bulletins officiels et les cédéroms sont disponibles à la bibliothèque, elle contribue à l'enrichissement du fonds documentaire. Leur acquisition s'effectue par échange ou par abonnement.

V – SYSTEMES DE RECHERCHE INFORMATISEE ET AUTRES SYSTEMES DE RECHERCHE MECANISEE EN MATIERE DE MARQUES

Pour des raisons de restructuration de notre base des données en matière de marques, les recherches se pratiquent manuellement.

Le système de gestion administrative des marques est faite à partir des registres de dépôt et d'enregistrement des titres délivrés. Lesdits registres mentionnent à la fois l'état juridique des marques et leurs données statistiques.

VI – ADMINISTRATION DES SERVICES OFFERTS AU PUBLIC EN MATIERE DE MARQUES

Les services offerts au public notamment aux déposants ou aux mandataires sont essentiellement des renseignements sur les procédures de dépôt (obtention de formulaire de dépôt, informations à porter sur ledit formulaire, pièces justificatives à joindre, informations sur les taxes de dépôt).

L'enregistrement d'une marque est subordonné à l'examen administratif et technique du dossier.

La recherche se fait sur la base des bulletins officiels, de registre de dépôt et d'enregistrement à l'issue de laquelle des tirés à part peuvent être délivrés à la demande de l'utilisateur. L'utilisateur peut consulter les publications des autres offices de propriété industrielle disponibles à la bibliothèque (ex : bulletins officiels et cédéroms) ou se procurer le bulletin officiel de l'OAPI par le biais d'un achat ou d'un abonnement annuel.

VII – ECHANGE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION EN MATIERE DE MARQUES

L'échange d'information et de documentation se limite aux bulletins officiels et aux cédéroms dans le cadre de la coopération internationale ou régionale avec les offices de propriété industrielle. L'Organisation ne produit pas, pour l'instant, de documents sur support électronique.

L'OAPI compte sur la mise en service du réseau WIPOnet de l'OMPI pour améliorer son mode de diffusion de l'information en matière de marques.

VIII- FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE, ASSISTANCE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

Au cours de l'année 1999, les activités de promotion en matière de marques ont été menées au moyen de la publication d'une brochure d'information sur l'OAPI, de séminaires de sensibilisation sur l'importance de la marque. Des experts de l'OAPI et des offices partenaires ont été associés à ces manifestations.

De même, des membres du personnel des Structures Nationales de Liaison (SNL), pour se familiariser davantage à l'administration de la propriété industrielle, ont effectués des stages d'études à l'OAPI et dans les autres SNL.

Des stages de formation en faveur du personnel de l'OAPI ont été initiés notamment leur participation au cours régional d'introduction général à la propriété intellectuelle.

Le personnel de l'OAPI a également pris part, dans le cadre de la coopération inter offices, aux différentes réunions et séminaires organisés en rapport avec le domaine.